

Code du produit : POT 2XXX
FDS N°: C001

Nb. pages : 3
Date : 24/06/2003

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Couleurs vitrifiables SCHJERNING sans plomb – 2000 à 2260

Code ETQ : E100

Fournisseur :

CERADEL SOCOR
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2. Composition / informations sur les composants

Composants contribuant aux dangers : aucun composant classé dangereux.

3. Identification des dangers

Système de classification : aucune

4. Premiers secours

Après inhalation : Eloigner la personne de la zone d'exposition et faire respirer de l'air frais.

Après contact avec la peau : Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment en maintenant la paupière ouverte. Rincer pendant 5 minutes. Retirer les lentilles de contact.

Après ingestion : Se rincer la bouche avec de l'eau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction appropriés : poudre CO₂ ou eau sous pression.

Eviter d'inhaler les fumées – Respirer de l'air frais.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : utiliser les moyens de protection mentionnés à la section 8.

Mesures pour la protection de l'environnement : voir la section 13 concernant l'élimination du produit.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions pour la manipulation : se référer à la section 8 pour un équipement de protection approprié et les mesures techniques.

Stockage :

Stocker convenablement à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène : S'assurer d'une bonne hygiène sur le lieu de travail – se laver les mains avant de manger boire, etc...

Protection respiratoire : filtre de type P2

Protection des mains : porter des gants de protection, en caoutchouc ou en PVC.

Protection des yeux : porter des lunettes de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme : poudre

Odeur :

Valeur du PH : -

Point d'ébullition : -

Point de fusion : 800 °C

Pression vapeur : -

Densité : 2 g/m³

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : -

10. Stabilité et réactivité

Le produit reste stable dans des conditions normales d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Inhalation : les poussières peuvent être irritantes pour le système respiratoire.
Contact avec la peau : non
Contact avec les yeux : peut être irritant pour les yeux.
Ingestion : non

12. Informations écologiques

Aucune.

13. Informations relatives à l'élimination

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour l'élimination.
Evacuer conformément à la réglementation locale concernant les déchets, se renseigner auprès des centres agréés.

14. Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas considéré comme matière dangereuse pour le transport.

15. Informations réglementaires

En accord avec les Directives Européennes sur les matières dangereuses, ce produit n'a pas lieu d'être classé ni étiqueté.

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.